

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valérie Chartrand-Rousse

<https://www.cadre21.org/membres/6e30c0af3068764a0f9c0805>

Date d'obtention : 2022-01-04 17:45:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rassurer et parler à la personne qui fait le signalement. Évaluer l'incident en remplissant la grille d'évaluation pour déterminer entre autre la nature et les intentions du geste.

Vérifier auprès des témoins ou autre jeunes impliqués les informations. Compléter avec chacun d'eux une grille d'évaluation. Il faut aussi leur demander leur discrétions afin de protéger la victime.

Contacteur le service de police si j'estime à un acte malveillant ou criminel. Il faut aussi confisquer l'appareil électronique si je crois qu'il contient des images de nature pornographique juvénile. En aucun cas il faut voir la photo. Si c'est un acte impulsif, il faudra communiquer avec le policier éducateur et aussi communiquer avec les parents de tous les jeunes impliqués afin d'expliquer la situation, les démarches qui ont été faites et ce qui viendra. Dans les deux cas, il faudra aussi faire un signalement à la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

En regardant les 3 cas présentés, je remarque qu'il y a différentes raisons pour lesquels une photo pourrait être utilisée. Dans le cas de Meghan et William dans la situation numéro 1, c'est un jeune couple consentant en quête d'expériences diverses. Je comprends qu'en tant que couple, ils ne voient pas d'inconvénient à s'échanger une photo de ce type.

Par contre, dans le cas de Nicholas, dans la situation 3, ce dernier se retrouve pris dans une situation de vengeance. Il se fait même demander de l'argent en échange de ne pas en faire la distribution. On voit aussi l'étendue de la distribution puisque deux de ses bonnes amies reçoivent les photos et plusieurs autres personnes dont on ne connaît même pas l'identité se retrouve en possession de matériel de pornographie juvénile.

Je retiens que peu importe la nature ou l'intention, il est primordial que le jeune qui l'envoie et le jeune qui la reçoit connaissent les répercussions que ce geste peut avoir. D'où l'importance de l'éducation comme dans le cas 1.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate dans l'application de la méthode SEXTO c'est de retrouver tous les jeunes qui peuvent être impliqués dans une telle situation. Nous savons à quel point avec l'aide de la technologie une photo peut voyager. Je crois donc qu'il doit être extrêmement difficile de retrouver toutes les distributions d'images qui ont pu se faire. Comme dans le cas 3, les deux amies de Nicholas mentionnent qu'elles ont reçues la photo, mais aussi plusieurs autres personnes dont elles ne connaissent même pas l'identité. Il me semble donc que la dite photo peut se propager à l'infini. Je me demande de quelle façon on peut réellement empêcher cette situation de se reproduire, même si l'originale a été effacée.